

Réunion du 6 juin 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient  
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER

Absent(s) :

Rapporteur :

Monsieur Philippe MEYER

**N° CP/2011/413 - Jeunesse - Animateurs - 3322**  
**Participation à l'animation jeunesse dans les territoires**  
**(cofinancement des postes)**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de reconduire les conventions de cofinancement de postes d'animateurs socio-éducatifs arrivées à échéance le 31 décembre 2010 et qui concernent les communautés de communes de l'Uffried et Rhin-Moder, la communauté de communes du Bernstein et de l'Ungersberg, la communauté de communes du Piémont de Barr, la communauté de communes de Seltz - Delta de la Sauer ainsi que la communauté de communes de la Plaine de la Sauer et du Seltzbach.

Elle autorise par ailleurs son président à signer le moment venu les conventions à intervenir entre le Département et les communautés de communes bénéficiaires de l'aide départementale (conventions établies sur la base du modèle approuvé par délibération n° CP/2010/309 du 12 avril 2010).

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110606-57370-DE-1-1\_0

Acte certifié exécutoire au : 20/06/11